

Conditions d'acceptation Plastiques (plastiques rigides)

Plastiques rigides divers / articles ou objets en plastique

Sont autorisés :

- ✓ Les seaux et leurs couvercles (vidés/raclés)
- ✓ Les caisses à claire-voie
- ✓ Les jouets en plastique sans métal
- ✓ Les sièges de jardin
- ✓ Les tuyaux et tubes en PVC (ne dépassant pas 2 mètres)
- ✓ Les tuyaux et tubes en HDPE (ne dépassant pas 2 mètres)
- ✓ Les conteneurs à roulettes et conteneurs de type Kliko (sans roues)
- ✓ Les pare-chocs de voiture (sans éléments en fer)
- ✓ Les pots de fleurs
- ✓ Les plateaux de fleurs
- ✓ Les jerrycans propres (sans étiquette de danger)
- ✓ Les palettes en plastique

NE sont PAS autorisés :

- × Les jerrycans et récipients comportant une étiquette de danger
- × Les panneaux (de toiture) en polyester, les embarcations et les baignoires
- × Les cartouches de mastic / seaux contenant des résidus
- × Les cartouches d'imprimante
- × Les ferrailles
- × Les skis, casques et planches de surf
- × Les plastiques souples (films, big-bags et feuillets d'emballage)
- × Les casques, etc.
- × Les plastiques souillés (par de la peinture, du ciment, etc.)
- × Les déchets de caoutchouc
- × Les tuyaux souples
- × Les bouteilles PET
- × Les coffres, sièges de voiture et frigo-boxes
- × Les matériaux moussés tels que l'isomo, les matériaux d'isolation et les emballages en mousse
- × Les autres déchets tels que papier, métaux, déchets résiduels, bois, terre, etc.